

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73

ABONNEMENTS :
Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs

Syndicalisme et Politique

L'inconvénient de faire deux choses à la fois

Le Cartel des Services publics, la Fédération des Fonctionnaires, la Fédération des Cheminots, la Fédération postale, avaient déclaré formellement considérer comme inacceptables les propositions gouvernementales et s'étaient très fermement aux revendications posées.

Dans sa séance du 21 octobre, la commission administrative de la CGT avait affirmé sa pleine solidarité à l'égard des fonctionnaires.

On eût pu croire ainsi que le mouvement syndical unanime, que tous les adhérents, que plus encore tous les militants des organisations adhérentes à la C.G.T. avaient l'impérieux devoir de soutenir et de défendre les revendications de nos camarades fonctionnaires, cheminots, postiers et travailleurs de l'Etat.

Or, le 26 novembre, à la Chambre, ont voté pour les propositions gouvernementales, c'est-à-dire contre les revendications des fonctionnaires, cheminots, postiers et travailleurs de l'Etat.

Brout, député de Paris, président de la Fédération du Bâtiment ;
Chaussy, député de Seine-et-Marne, secrétaire de la Fédération de l'Agriculture ;
Croizat, député de Paris, secrétaire général de la Fédération des Métaux ;
Dadot, député de Seine-et-Oise, secrétaire-adjoint de la Fédération des Travailleurs de l'Etat ;
Demusois, député de Seine-et-Oise, secrétaire de la Fédération des Cheminots ;
Michels, député de Paris, secrétaire de la Fédération des Cuirs et Peaux ;
Midal, député de Seine-et-Oise, secrétaire de la Fédération des Cheminots ;

Parsal, député de Saumur, secrétaire de la Fédération de l'Agriculture.

Sans doute, à l'heure même du vote, tous ces camarades ont-ils oublié leur fonction syndicale pour ne plus se souvenir que de leur mandat politique.

Mais c'est précisément là l'intolérable équivoque à quoi il n'est pas possible que le mouvement syndical consente plus longtemps.

Le facteur et le lampiste qui attendaient une amélioration substantielle de leur triste sort ignoreront l'homme politique et ne voudront pas connaître les raisons de son comportement au Parlement.

Ils ne retiendront qu'un fait, c'est que des camarades syndiqués, plus encore des militants de grandes fédérations, se sont dressés contre leurs revendications, les ont dévouées et en mêlant leurs bulletins de vote à ceux de leurs pires adversaires, ont été, eux aussi, les artisans de leur échec.

Qui dit cela ? C'est Louis Régnier dans le numéro du 2 décembre de Syndicats, hebdomadaire de la CGT.

Nous n'avons pas attendu cela pour dire, nous autres, que le mouvement syndical doit être complètement indépendant de la politique.

Ces lignes font d'ailleurs écho à ce qu'écrivait un autre cégétiste dans la Révolution prolétarienne du 25 octobre :

Les dirigeants de nos syndicats, feraient mieux de parler franc. Ils devraient reconnaître qu'ils sont, en ce moment, coincés entre ce qui devrait être leur tâche essentielle — le main-

tiement de la condition ouvrière — et la politique de soutien qu'ils pratiquent envers le Cabinet Chautemps.

S'ils faisaient ce qu'ils devraient faire pour maintenir les salaires face à l'augmentation des prix, ils seraient amenés à entrer en lutte plus ou moins ouverte avec le Gouvernement.

Faute d'avoir reconnu que le Front Populaire avait reçu un coup mortel avec la chute du cabinet Blum et n'ayant pas eu, à ce moment le courage de retirer la CGT du Rassemblement populaire — seule attitude logique — ils se sont liés les mains et se sont exposés eux mêmes à la vague de mécontentement qui sourd de partout...

Comme conclusion, notre camarade Maurice Bouladoux, dans l'Aube, du 16 novembre, disait tout simplement, en comparant cette situation à celle de la CFCTC :

Devant les faits, on comprend la valeur de l'attitude de la C.F.T.C. ; on comprend que la netteté, l'unité de son action viennent de ce qu'elle n'a pas à se soucier des contingences politiques, de la couleur des gouvernements au pouvoir. Son indépendance farouche lui occasionne sans doute ça et là quelques désagréments, mais ceux-ci sont compensés, au centuple, par le maintien de l'homogénéité du groupement, malgré les opinions politiques divergentes de ses membres, par la confiance sans cesse accrue que les troupes témoignent à leurs chefs parce qu'elles voient leur action se dérouler au grand jour et qu'ils portent un soin jaloux à éviter que leur mouvement risquer de devenir un champ d'expérience politique.

La Voix de la C. F. T. C. à la Radio

La série des émissions de la Voix de la C.F.T.C. se poursuivra le mardi 14 décembre, par une causerie de M. H. Augéard, secrétaire général de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires, sur le sujet suivant : « Vers un statut de la Fonction publique. »

Cette causerie aura lieu de 12 heures à 12 h. 15, et elle sera retransmise par les stations régionales du réseau d'Etat : Lille, Lyon, Nice et Toulouse.

LE PARADIS SOVIÉTIQUE

Sir Walter Citrine, secrétaire général des syndicats ouvriers anglais et président de la Fédération syndicale internationale, a révisé lui-même la traduction française de son livre : « A la recherche de la vérité en Russie ».

En voici des passages édifiants : « Il ne m'est pas possible de dire ce que d'autres ont dit : à savoir que l'U. R. S. S. est le plus beau pays du monde pour les travailleurs. Il s'en faut de beaucoup. »

J'ai le sentiment pénible que les ouvriers sont réduits à jouer le rôle d'engrenages dans la machine soviétique.

Je n'ai jamais vu un tel emploi de procédés destinés à intensifier le rendement : ce travail aux pièces, ces primes de rendement et autres innovations dignes des travaux forcés.

Au fur et à mesure que les ouvriers produisent plus — donc gagnent plus — l'administration relève les normes de production. Ce qui équivaut à diminuer le salaire aux pièces!

L'ouvrier soviétique doit, pour un même niveau de bien-être, travailler plus et plus longuement que les ouvriers des autres nations.

Vous supprimez les statistiques, lorsqu'elles ne vous plaisent pas. Et vous essayez de faire croire aux délégations des visiteurs que les citoyens soviétiques vivent dans des conditions très supérieures à celles des autres pays !

Je ne voudrais pas condamner mon pire ennemi à vivre là ».

Mensonge et franchise

Comment on arrive à déclarer 5 millions d'adhérents

Relevé dans le « Travailleur du Papier-Carton », organe de la Fédération du Papier-Carton (C.G.T.) :

« Dans l'Isère nous avons plus de 4.000 syndiqués sur environ 6.000 papeteriers et cartonniers. Il y a des syndiqués chrétiens à Entre-deux-Guiers (papier d'emballage) où sur 200 ouvriers, 155 sont à la C.G.T. et 45 au chrétien ; à Lancy (Papeteries de France), 1.110 CGT, 9 chrétiens, 70 non-syndiqués ; à Domène (papier journal), 522 CGT, 23 chrétiens ; à Fures (papiers couchés), 109 CGT, 9 chrétiens ; à Rives, 300 CGT, 80 chrétiens ; à Moirans 150 CGT, 50 chrétiens ; à Voiron, 64 CGT, 17 chrétiens. En tout 185 chrétiens et 4.000 à la C.G.T. »

Par quel étrange méthode de calcul l'addition de 155+1.110+522+109+300+150+64 peut-elle produire le total de 4.000 syndiqués à la CGT? Pour nous, cela ne fait que 2.410.

Et par quel autre mystère l'énumération comparative de 45+9+23+9+80+50+17 syndiqués chrétiens, peut-elle donner le résultat de 185? Faites l'addition, ne trouvez-vous pas 233?

La nécessité de combler les lacunes d'une documentation déficiente peut sans doute, excuser le premier total, mais le souci de tout écraser sous la supériorité numérique, ne justifie pas la méthode inverse appliquée aux Syndicats CFCTC.

Pour ces derniers 5+5 ne feront jamais 15 non plus que 3+3 ne peuvent faire 4.

D'autre part, si l'on a appliqué dans le détail le même marquage à la fourchette pour les syndicats CGT et le même calcul compressif à chaque syndicat CFCTC, ceux-ci peuvent être rassurés et marcher gatement de l'avant.

N'insistons pas et malgré tout croyons à la vertu des chiffres.

V. BLANCHET.
(La Voix Sociale).

« Tant que nous existons, l'anticléricalisme ne sera pas mort... »

Venez chez nous, dit-on à la CGT, nous respecterons toutes vos convictions...

Mais, nous lisons dans le fameux Travailleur de l'Ouest du 6 novembre — et c'est à peu près chaque semaine que l'on peut y relever quelque chose d'analoge — les très significatifs passages suivants :

« Emile Buré peut bien, dans l'Ordre, affirmer que l'anticléricalisme est mort, et exulter.

« Mille regrets d'être les troubles-fêtes (sic), les empêchours de danser en rond.

« C'est vendre la peau de l'ours trop vite.

« Tant que nous existons, l'anticléricalisme ne sera pas mort. »

Et, plus loin, dans le même article, on parle de « démasquer l'hypocrisie de l'Eglise catholique ».

Puis, s'adressant aux communistes :

« Non camarades, pas d'alliances, et d'aucune sorte, avec ceux-là ».

Et ceux-là ce sont « ceux qui depuis toujours ont été avec le fort contre le faible, avec les exploités contre les opprimés ».

« Pour nous, conclut-on, nous lancerons avec plus de vigueur que par le passé :

— Lutte contre le cléricalisme ;
— Défense de l'école laïque ;
— Monopole de l'enseignement, continuant à penser, dans notre scolarité (sic), que, aujourd'hui comme hier, sans laïcité, il n'y a pas de République. »

Et le journal qui publie cela s'intitule : journal socialiste, syndicaliste, coopératif et agricole. Donc, c'est un journal officiel de la CGT.

Frères catholiques, qui demeurez encore à la CGT, réfléchissez un peu, et faites enfin le geste que nous attendons de vous.

18^{me} Congrès de la Métallurgie

Résolutions adoptées

La Fédération Française des Syndicats de la Métallurgie et Parties similaires, affiliée à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, a tenu, à Paris, les 6 et 7 novembre 1937, son 18^{me} Congrès.

Cette Fédération groupe, à l'heure actuelle, plus de 260 syndicats ou sections déclarées, répartis dans la Métropole et les Colonies. Les délégués du Congrès, réunis au nombre de plus d'une centaine, ont adopté les résolutions suivantes :

SUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le Congrès, après avoir entendu le rapport présenté par Joseph Botton, les explications fournies par Jean Pérès et Charlemagne Broutin, constate :

— Que les conventions collectives de travail, discutées et signées depuis un an, le plus souvent dans le cadre de la localité, ont provoqué des contacts entre organisations patronales et ouvrières, chose impossible auparavant.

— Qu'elles ont, de plus, en précisant les règles de l'exercice de la profession, apporté aux travailleurs de la Métallurgie des avantages matériels et moraux importants.

— Qu'il y a intérêt à généraliser certaines dispositions de ces conventions.

Demande :

Un nouvel effort de perfectionnement des conventions collectives avec leur discussion et signature sur la base régionale, ceci en raison même du cadre géographique de certaines industries.

Adresse, à tous les hommes de bonne volonté, patrons et ouvriers, un appel pressant pour agir en ce sens, et indique que les perfectionnements à introduire dans les textes des nouvelles conventions, pour les industries des métaux, doivent contenir, pour l'ensemble du territoire, des règles communes sur les questions suivantes :

Droit syndical, délégués ouvriers, définitions des catégories professionnelles, échelle mobile des salaires, travail en équipe, placement et règles de stabilité dans l'emploi, modalités des périodes d'essai et de préavis, modalités d'heures supplémentaires, des déplacements, des congés payés, des indemnités de congédiements, règles concernant le travail des femmes, allocations familiales avec échelle mobile et dispositif facilitant le retour de la mère au foyer, dispositions concernant les déplacements d'entreprise, le départ et le retour du régiment, l'ancienneté de service, institution de Commissions mixtes permanentes, de commissions de conciliation et d'arbitrage, et réorganisation de l'apprentissage.

SUR LA SITUATION DES INDUSTRIES DES METAUX

Ayant pris connaissance de la situation économique générale, tant nationale qu'internationale, et de sa répercussion au point de vue métallurgique,

Constatant, par ailleurs, l'état de tension existant notamment dans la Métallurgie Parisienne à la veille même des Conventions collectives,

Regrette qu'après dix-huit mois de rapports contractuels les relations ne soient pas meilleures entre les divers éléments représentatifs de cette branche industrielle si importante,

Impute cette situation aux méfastes méthodes de lutte de classe qui auraient dû faire place, d'un côté comme de l'autre, à une véritable collaboration qui, seule, peut faire dominer la convention collective, librement discutée et signée, tous ses féconds résultats, tant pour les parties contractantes que pour la profession elle-même.

Invite les syndicats affiliés à faire triompher la doctrine, le programme et le plan de la C.F.T.C. qui, seuls, sont susceptibles d'établir les bases d'une véritable organisation professionnelle, élément indispensable de l'ordre social nouveau.

Congrès du Syndicat National des Employés de la Banque de France

Le Syndicat national des Employés de la Banque de France (C.F.T.C.) a tenu son Congrès annuel les 21 et 22 novembre. Huit cents personnes y ont pris part à cette manifestation qui démontre l'activité remarquable et la puissance de cette belle organisation.

Signaux, en particulier, que lors des élections de délégués du personnel, le Syndicat chrétien de la Banque de France a réussi à retourner la situation à son profit en élevant 27 sièges de délégués titulaires sur 45 à élire pour le personnel des bureaux, obtenant plus de 1.700 voix contre 1.400 à la C. G. T.

Colonisation !

La C. G. T. aux mains des communistes

[Suite (1)]

Quiconque a déjà assisté à des réunions publiques sait qu'elles se composent de deux fractions bien distinctes : les militants actifs aux opinions bien arrêtées, et la masse flottante dont les idées se précisent au cours du débat.

Dans les assemblées générales cette masse flottante est prise entre deux groupes de militants actifs : la cellule communiste d'un côté, les militants ex-confédérés de l'autre.

Avant l'impressionnant gonflement des effectifs de la C.G.T., en 1936, ces trois groupes étaient de force sensiblement égale. La cellule communiste, mobilisée d'office, y était au complet. Les militants ex-confédérés, conscients de la menace communiste, et partant méfiants, constituaient l'autre pôle d'attraction. Entre les deux, une masse flottante relativement minime...

La partie se jouait donc entre les deux pôles d'attractions : la cellule communiste et le noyau des ex-confédérés circonscrits, pour la conquête de la « masse flottante ».

La montée des effectifs de la C.G.T. de 1.200.000 à 5 millions (1), en faisant enfler la masse flottante dans d'énormes proportions, a bouleversé cette situation de fond en comble.

Toute la tactique communiste va consister, par un tour de prestidigitant, à accaparer cette « masse flottante », de façon qu'une minorité, tout en le restant, devienne majorité. Comment cela ?

3. — Comment une minorité tout en le restant peut devenir « majorité » ?

« Assistons à une assemblée syndicale et ouvrons les yeux. Deux éléments actifs. D'un côté, la cellule communiste en service commandé, à la fois brigade des acclamations et machine à vote automatique.

De l'autre, les militants ex-confédérés, défenseurs de l'indépendance du syndicalisme...

Entre ces deux groupes, une énorme masse flottante..., composée de syndiqués de fraîche date...

Le débat s'amorce. Ex-confédérés et ex-unitaires se succèdent à la tribune. Il arrive rarement qu'il s'affrontent ouvertement.

Les orateurs communistes... se contentent d'usur d'une terminologie plus « révolutionnaire », plus

« à gauche », susceptible de frapper l'esprit des nouveaux venus. En passant, ils exaltent « l'édification du socialisme » en Russie, et, toujours en passant, sans trop en avoir l'air, envoient un salut plus ou moins discret au « chef bien-aimé » (celui qui, là-bas, fait emprisonner, déporter et fusiller les partisans d'un mouvement syndical libre).

Dans ces discours communistes, il n'est point question du communisme, ni du parti communiste... L'unité et la fraternité coulent à pleins bords... Il n'y a pas de divergences. Il n'y en aura pas. Il ne faut pas qu'il y en ait dans l'avenir. Tout va pour le mieux. La collaboration est magnifique depuis le Congrès de Toulouse.

Emportés par la vague d'enthousiasme ainsi soulevée, les orateurs ex-confédérés abondent dans le même sens. Evidemment, certains passages des discours communistes les ont choqués, ils ont des doutes sérieux quant à l'édification du socialisme en U.R.S.S., et n'entendent pas sans un petit frisson la glorification de Staline (ils pensent au suicide de Tomsky), mais peut-on engager des controverses et des polémiques sur des phrases dites « en passant »?...

En engageant une polémique sans avoir été attaqués, ils risquent d'influencer défavorablement la masse flottante qu'il s'agit de conquérir, d'arracher à la démagogie communiste. Ils réquent de la pousser vers les communistes...

Les militants ex-confédérés se taisent... On vote.

Le parti communiste, sans qu'il ait été question de lui, sans qu'il se soit présenté visière levée et bannière déployée, le parti communiste a la majorité. »

Par quel tour de passe-passe a-t-il pu obtenir ainsi la majorité des voix ?

4. — Les dessous d'une « majorité »

Nous sommes toujours à la réunion syndicale. Il s'agit, après avoir entendu les discours, de voter la proposition présentée par les ex-unitaires.

Cela se fait en trois temps.

a. — « Je mets la proposition aux voix, dit le président. Qui est pour ? »

La cellule communiste... lève les mains comme un seul homme. Elle représente un quart, un cinquième de l'assemblée, souvent moins. Sur cent personnes présentes, cela fait quinze ou vingt personnes décidées.

Quinze ou vingt mains se lèvent d'un seul coup ; cela impressionne l'assistance.

La masse flottante, plus de la moitié, qui n'a pu se faire un jugement net au cours d'un débat où les orateurs communistes ont joué surtout de la corde émotive, suit le mouvement général... entraîné par le bloc minoritaire, mais compact et discipliné des « cellulards » (et), vote la proposition communiste. Une faible partie seulement de cette masse flottante ne lève pas la main... »

b. — « L'avis contraire? demande le président.

Et les ex-confédérés, même les irréductibles, de se demander si c'est la peine de voter contre... S'ils votent contre, ils apparaissent à la masse comme des trouble-fête, des ennemis de l'unité ouvrière. Ainsi le dernier carré des résistants hésite et se divise. Quelques mains seulement se lèvent contre la proposition communiste. »

c. — « Abstentions? demande le président.

Même ceux qui n'avaient voté ni pour ni contre s'abstiennent alors de s'abstenir. La majorité est par trop écrasante. Autant faire croire qu'on a voté « pour ».

Résultat? « Les quinze ou vingt communistes ont imposé leur volonté à une assemblée de cent personnes ».

Et voilà comment — 1^{re} manière — une minorité se mue en majorité. Mais il y a parfois résistances. Aussi les communistes ont une deuxième manière de « gagner la manche ».

« N'étant pas assurés de l'emporter par les procédés ci-dessus décrits, ils s'ingénient à faire traîner la discussion. Au besoin, tous les membres de la cellule demandent la parole.

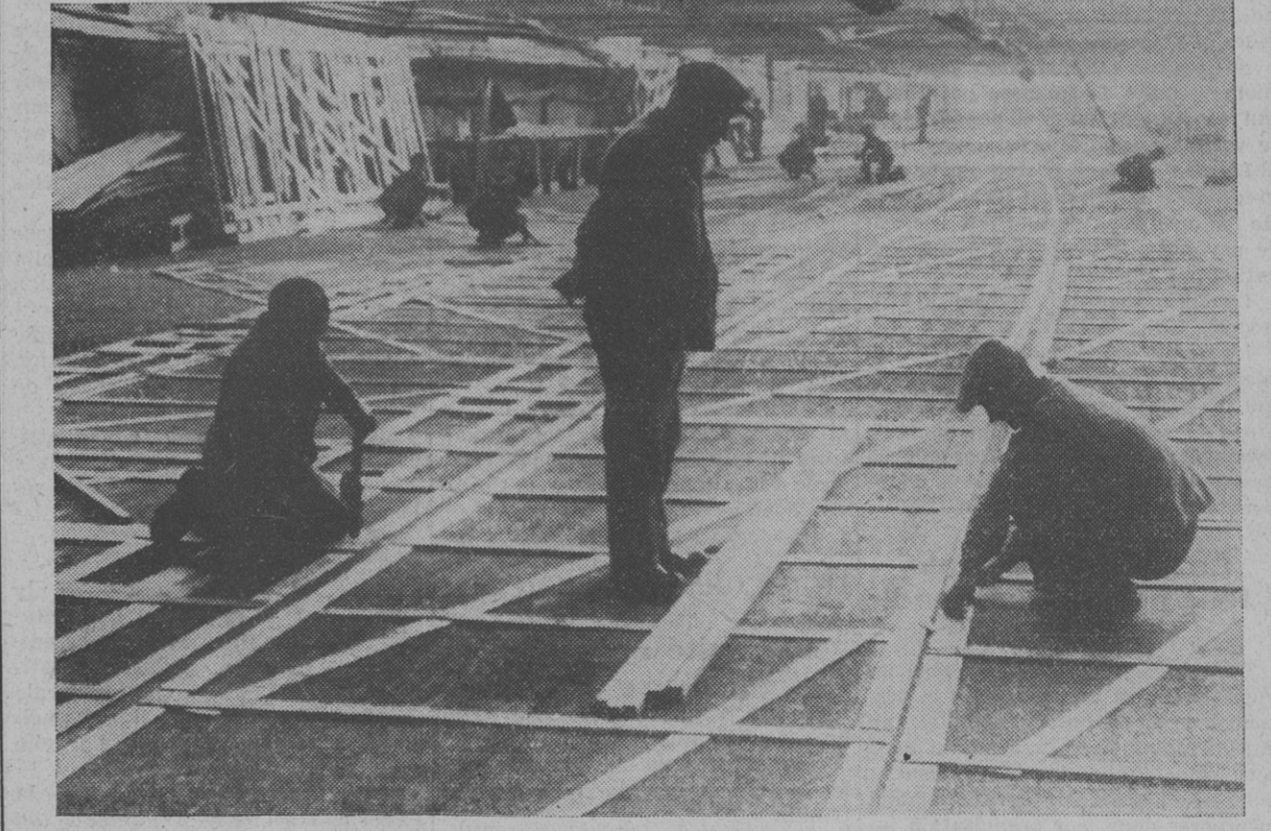
Peu à peu, il se fait tard. Vers minuit la salle commence à se vider. Après minuit, l'assistance est assez clairsemée pour que les membres de la cellule, entourés de « sympathisants » communistes qu'ils s'étaient efforcés de retenir par tous les moyens, se sentent assez sûrs de leur affaire.

Les assistants neutres qui ignorent de quoi il retourne sont rentrés chez eux. Les anciens confédérés, que ne lie aucune discipline de fraction et qui n'ont jamais l'habitude du noyautage, ne sont plus que quelques-uns, une poignée d'irréductibles dont la méfiance est plus forte que la lassitude ou l'écoeurement.

C'est alors qu'on vote.

(Suite en 4^e page.)

(1) Voir numéro de novembre.



SAVEZ-VOUS COMMENT SE CONSTRUIT UN NAVIRE ?
Regardez l'immense salle de traçage des tôles de la coque !
(Cliché et photo Courrier de Saint-Nazaire.)

PETITE RÉPONSE AUX S. P. F.

Les Syndicats Professionnels (?) Français, ne trouvant rien d'autre à reprocher aux Syndicats Chrétiens, leur font grief, en se voltant pudiquement la face, de s'allier parfois avec la C. G. T., et d'avoir plutôt à leur égard une attitude opposée.

Disons-le hautement une fois de plus : nous nous faisons un devoir — et cela en plein accord avec la doctrine sociale chrétienne — de constituer parfois des cartels avec des syndicats même révolutionnaires, pour un temps limité, et en vue d'atteindre un objectif précis et juste. Nous sommes prêts également à faire la même alliance provisoire avec d'autres syndicats, quand ceux-ci nous auront donné suffisamment de preuves de leur indépendance vis-à-vis des patrons.

UNE COTISATION « FORTE » FAIT UN SYNDICAT « LIBRE »

Succès prud'homal

Les élections prud'homales, qui viennent de se dérouler à Cherbourg, ont permis au Syndicalisme Chrétien d'enregistrer de nouveaux succès. En effet, sur 6 candidats présentés par la C.F.T.C., 5 ont été élus contre les candidats de la C.G.T. Les Syndicats Chrétiens qui avaient 3 conseillers sortants, ont perdu l'un de ces sièges au profit de la C.G.T., mais ils ont enlevé 3 nouvelles catégories. C'est donc finalement un gain de 2 sièges qui est réalisé par les Syndicats Chrétiens de Cherbourg.

Les Verriers à la Présidence du Conseil

Une délégation des organisations patronales et ouvrières (CGT et CFCTC) de la région de l'Est a été reçue le 17 novembre, par M. W. Bertrand, Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Cette délégation qui comprenait cinq représentants de la Fédération régionale des Syndicats chrétiens de verriers conduits par MM. Henné et Klock, président et secrétaire, a entretenu le ministre de différents problèmes sociaux et économiques intéressant le personnel et l'industrie elle-même.

Les Congés payés au personnel domestique pour 1937

Aux termes du décret publié par le Journal Officiel, en date du 11 novembre 1937, le droit au congé payé de 15 jours ou d'une semaine est acquis aux travailleurs qui ont effectué, au 1^{er} juillet 1937, respectivement 12 mois ou au moins 6 mois de services continus chez le même employeur.

Ce congé devra leur être accordé dans les 6 mois qui suivent la publication du décret précité, c'est-à-dire entre le 12 novembre 1937 et le 12 mai 1938.

Pour le temps de son congé, le travailleur doit recevoir une indemnité équivalente à la rémunération qu'il aurait perçue pendant cette période, y compris tous les avantages accessoires ou en nature (nourriture, logement, etc.), dont il ne continuerait pas à jouir.

Ont droit à ce congé payé les domestiques, gens de maison, serviteurs à gages et concierges d'immeubles à usage d'habitation.

Les Congés payés au personnel domestique pour 1937

Aux termes du décret publié par le Journal Officiel, en date du 11 novembre 1937, le droit au congé payé de 15 jours ou d'une semaine est acquis aux travailleurs qui ont effectué, au 1^{er} juillet 1937, respectivement 12 mois ou au moins 6 mois de services continus chez le même employeur.

Ce congé devra leur être accordé dans les 6 mois qui suivent la publication du décret précité, c'est-à-dire entre le 12 novembre 1937 et le 12 mai 1938.

Pour le temps de son congé, le travailleur doit recevoir une indemnité équivalente à la rémunération qu'il aurait perçue pendant cette période, y compris tous les avantages accessoires ou en nature (nourriture, logement, etc.), dont il ne continuerait pas à jouir.

Ont droit à ce congé payé les domestiques, gens de maison, serviteurs à gages et concierges d'immeubles à usage d'habitation.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES
Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Pierrette, fille de Berthelot, du Syndicat des Ardoisiers du Bassin Segréen (Noyant-la-Gravoyère).

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
Mlle Sidonie Clément, du Syndicat des Employés de la Métallurgie (section de Basse-Indre), avec M. Eugène Hubert.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :
Mme veuve Roger, sœur de Mlle Ledest, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.

Tombola

Table with 6 columns of numbers for a tombola drawing. Includes text: 'Le numéro 49.444 gagne la salle à manger.' and 'Le numéro 4.573 gagne l'appareil de T.S.F.'

Union Départementale de la Loire-Inférieure

Assemblée générale de l'Union Départementale

Importante réunion, sous la présidence de Foulon, dont la dernière « Voix » n'avait pu donner le compte rendu. Elle permit d'abord aux dirigeants de l'U.D. de donner les consignes très précises de la C.F.T.C. quant à sa réorganisation intérieure, à la carte confédérale et à l'appellation désormais très nette de Syndicat Chrétien de telle profession.

Nantes

Syndicat de l'Alimentation

Assemblée générale

Le dimanche 7 novembre, le Syndicat de l'Alimentation tenait son assemblée générale devant une très nombreuse assistance.
Après lecture du compte rendu de la dernière assemblée générale, Nasset nous retrace les principales marches faites par notre syndicat, tant pour obtenir des ajustements de salaires, tel que l'obtention de l'accord Kérambrun pour la section épicerie ; que pour fonder de nouvelles sections, sans compter les nombreuses démarches près de l'inspection du travail et des directions de maison, en vue d'améliorer le sort des travailleurs de l'alimentation.

La liberté syndicale telle que la comprend la C. G. T.

Dernièrement, un fait des plus lamentables s'est déroulé parmi le personnel de la Biscuiterie Nantaise, au sujet d'une ouvrière, travaillant dans cette usine, affiliée à notre syndicat et que ses collègues Cégétistes voulaient incorporer dans leur organisation.

tés, et à l'heure de fermeture de la Biscuiterie Nantaise, une véritable conduite de Grenoble fut organisée. Une voiture automobile, dont le propriétaire est fort bien connu, fut mise à la disposition des manifestants. Et ainsi entourée d'une aussi belle phalange de brailleurs, notre syndiquée fut accompagnée, et cela pendant plusieurs jours, jusque chez elle. Les vociférations, les injures, les cris obscènes de tous ces 5 à 600 braves, déchaînés contre une femme, indiquaient la qualité remarquable des auteurs.

Bâtiment

Assemblée générale

Les camarades du Bâtiment ont tenu leur assemblée générale le jeudi 28 octobre, sous la présidence de Bénétet.
Joffreau donna le compte rendu de la dernière réunion, puis Biron exposa clairement et avec tous les détails, les différents chapitres des recettes et des dépenses, ce qui permet d'envisager l'avenir avec optimisme. Bénétet annonça à l'assemblée qu'à l'issue d'une réunion de conseil, le camarade Pélecoq a été nommé trésorier-adjoint. Il donna ensuite quelques explications au sujet des demandes de congés payés et de l'indemnité d'été pour ces congés.

Horticoles et Maraîchers

Activité syndicale

Au cours d'une réunion à la Chambre d'Agriculture, le 8 octobre dernier, une délégation de notre syndicat s'est entretenue avec les représentants du syndicat patronal.
Sur notre demande, trois questions étaient à l'ordre du jour : l'augmentation des salaires, l'organisation de cours d'horticulture (réservés aux apprentis et aux professionnels en perfectionnement), le placement. Les deux derniers points sont en bonne voie de réalisation. Quant au premier, trois objections nous ont été formulées par les patrons.

part adressé à la Fédération des syndicats libres d'ouvriers agricoles un certain nombre de vœux concernant l'embauchage et la formation des apprentis.
La Fédération de son côté a décidé d'envoyer à chaque syndicat un questionnaire concernant les cours de formation pour dirigeants et militants ; ce questionnaire sera étudié à nos réunions du conseil.

Employés de la Métallurgie

Elections des délégués du Personnel

Établissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre
Succursale de Nantes. — A pourvoir : un titulaire et un suppléant. Titulaire : Moisan ; suppléant : Morand (élu sans concurrents).

Établissements Léon Chambon

A pourvoir : un titulaire. Titulaire : Belz (élu sans concurrent).

Pinard et fils

A pourvoir : un titulaire. Titulaire : Piou (élu sans concurrent).

Chef Brissoneau

Non syndiqué (8 voix). C.F.T.C. (7). C.G.T. (4).

Aux Batignolles

Titulaire : C.G.T. (élu sans concurrent) ; suppléant : nous avons présenté pour la première fois une candidature contre le sortant cégétiste, notre candidate n'a été battue que de quelques voix.

Syndicat professionnel du Personnel Municipal

Les traitements des fonctionnaires

A l'occasion de la rentrée des Chambres et des préparatifs du budget, la Fédération française des syndicats professionnels de fonctionnaires (C.F.T.C.) a demandé audience à tous les groupes politiques de la Chambre et du Sénat, aux divers rapporteurs pour leur exposer son point de vue sur l'insuffisance des traitements actuels et leur soumettre diverses requêtes concernant les catégories administratives.

Syndicat des Employés

A propos des 40 heures dans la Nouveauté

La Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés avait adressé à M. Lebret, président de la Commission du Commerce à la Chambre des Députés, en réponse à une enquête pour l'application des 40 heures dans le commerce de détail, la lettre suivante :

Commission des Loisirs (C. F. T. C.)

UNION LOCALE DE NANTES
DIMANCHE 19 DÉCEMBRE
SALLE SAINT-MICHEL, 10, rue de Bel-Air

« LA CAGNOTTE »

Comédie en 5 actes d'E. LABICHE
par les artistes du Théâtre COMEDIA

PRIX DES PLACES : Premières, 6 francs ; Secondes, 4 francs (Demi-tarif : Enfants jusqu'à 14 ans et Militaires)
LOCATION : TOUS LES JOURS, 10, rue de Bel-Air

« Monsieur le Président,
« Un arrêté du Ministre du Travail, en date du 21 mai 1937, a établi des règles particulières valables « pour la durée de l'Exposition des « Arts et Techniques. Nous pensons « que ces règles pourraient continuer « à jouer si, comme nous le supposons, l'Exposition est reconduite « durant l'année 1938.

Section de La Baule

Le 14 novembre, au cours d'une réunion de propagande et d'information, une section du Syndicat de la Métallurgie fut fondée à La Baule. Notre camarade Rombeau, avec son ardeur habituelle, exposa le programme de la C.F.T.C. montra la nécessité de se syndiquer et de bien choisir l'organisation qui répond à nos besoins et à nos aspirations, d'où découle, pour tous, l'impérieux devoir d'adhérer à un Syndicat seul organisme habilité à représenter les salariés sur le terrain corporatif, et pour le travailleur catholique, le devoir d'adhérer au Syndicat Chrétien qui inspire toute son action de la doctrine sociale de l'Eglise.

Section Banque

Les élections des délégués du personnel, qui ont eu lieu en novembre, ont confirmé et même amplifié les résultats de l'année précédente en faveur des candidats C.F.T.C. Entre autres :
C.N.E.P. : 4 délégués à élire, 4 C.F.T.C. présentés, 4 élus.
B.N.C.I. : 2 C.F.T.C. présentés, 2 élus.
C.L. : 1 C.F.T.C. présenté, élu.
C.F.A.T. : trois voix seulement ont manqué aux deux candidats C.F.T.C. pour être élus.

Section Engrais

Devant le refus formel de la Chambre Syndicale patronale de discuter une convention collective avec nos délégués et ceux de la C.G.T., sans que les syndicats dits « Professionnels » soient représentés, nous avons demandé à la Commission Départementale de Conciliation de trancher le différend.

Saint-Nazaire

Union Locale

Elections prud'homales

L'Union Locale remercie sincèrement tous les électeurs qui ont bien voulu, malgré les rigueurs du temps, venir apporter leurs voix aux candidats de nos deux syndicats dans la première et deuxième catégories. Nous espérons que l'année 1940 apportera à nos candidats de nouvelles voix, montrant ainsi sans cesse la montée ascendante de nos organisations syndicales.

Syndicat des Techniciens

A propos des Elections de Délégués au Chantier de Penhoët

Les résultats officiels publiés par la Direction donnent les résultats suivants :
La CGT compte 31 délégués (17 titulaires et 14 suppléants), dont 5 seulement pour les services techniques de Direction et 2 pour les services administratifs. Tous les autres délégués appartiennent aux services d'ateliers ou rattachés.

La Montagne

Syndicat Professionnel des Ouvriers de l'Etablissement d'Indret

Réunion du bureau fédéral

Ce qui nous préoccupe à l'heure actuelle, c'est la réception, ou plutôt le bon accueil que nous réserverons à nos camarades de Lorient et de Rochefort qui se réuniront à notre salle syndicale le 18 décembre.
En effet, la réunion du Bureau Fédéral aura lieu le 18 et 19 décembre.

Syndicat des Employés

A propos des Elections de Délégués au Chantier de Penhoët

Les résultats officiels publiés par la Direction donnent les résultats suivants :
La CGT compte 31 délégués (17 titulaires et 14 suppléants), dont 5 seulement pour les services techniques de Direction et 2 pour les services administratifs. Tous les autres délégués appartiennent aux services d'ateliers ou rattachés.

Commission des Loisirs (C. F. T. C.)

UNION LOCALE DE NANTES
DIMANCHE 19 DÉCEMBRE
SALLE SAINT-MICHEL, 10, rue de Bel-Air

« LA CAGNOTTE »

Comédie en 5 actes d'E. LABICHE
par les artistes du Théâtre COMEDIA

PRIX DES PLACES : Premières, 6 francs ; Secondes, 4 francs (Demi-tarif : Enfants jusqu'à 14 ans et Militaires)
LOCATION : TOUS LES JOURS, 10, rue de Bel-Air

« Un arrêté du Ministre du Travail, en date du 21 mai 1937, a établi des règles particulières valables « pour la durée de l'Exposition des « Arts et Techniques. Nous pensons « que ces règles pourraient continuer « à jouer si, comme nous le supposons, l'Exposition est reconduite « durant l'année 1938.

Section de La Baule

Le 14 novembre, au cours d'une réunion de propagande et d'information, une section du Syndicat de la Métallurgie fut fondée à La Baule. Notre camarade Rombeau, avec son ardeur habituelle, exposa le programme de la C.F.T.C. montra la nécessité de se syndiquer et de bien choisir l'organisation qui répond à nos besoins et à nos aspirations, d'où découle, pour tous, l'impérieux devoir d'adhérer à un Syndicat seul organisme habilité à représenter les salariés sur le terrain corporatif, et pour le travailleur catholique, le devoir d'adhérer au Syndicat Chrétien qui inspire toute son action de la doctrine sociale de l'Eglise.

Section Banque

Les élections des délégués du personnel, qui ont eu lieu en novembre, ont confirmé et même amplifié les résultats de l'année précédente en faveur des candidats C.F.T.C. Entre autres :
C.N.E.P. : 4 délégués à élire, 4 C.F.T.C. présentés, 4 élus.
B.N.C.I. : 2 C.F.T.C. présentés, 2 élus.
C.L. : 1 C.F.T.C. présenté, élu.
C.F.A.T. : trois voix seulement ont manqué aux deux candidats C.F.T.C. pour être élus.

Section Engrais

Devant le refus formel de la Chambre Syndicale patronale de discuter une convention collective avec nos délégués et ceux de la C.G.T., sans que les syndicats dits « Professionnels » soient représentés, nous avons demandé à la Commission Départementale de Conciliation de trancher le différend.

Saint-Nazaire

Union Locale

Elections prud'homales

L'Union Locale remercie sincèrement tous les électeurs qui ont bien voulu, malgré les rigueurs du temps, venir apporter leurs voix aux candidats de nos deux syndicats dans la première et deuxième catégories. Nous espérons que l'année 1940 apportera à nos candidats de nouvelles voix, montrant ainsi sans cesse la montée ascendante de nos organisations syndicales.

Syndicat des Techniciens

A propos des Elections de Délégués au Chantier de Penhoët

Les résultats officiels publiés par la Direction donnent les résultats suivants :
La CGT compte 31 délégués (17 titulaires et 14 suppléants), dont 5 seulement pour les services techniques de Direction et 2 pour les services administratifs. Tous les autres délégués appartiennent aux services d'ateliers ou rattachés.

La Montagne

Syndicat Professionnel des Ouvriers de l'Etablissement d'Indret

Réunion du bureau fédéral

Ce qui nous préoccupe à l'heure actuelle, c'est la réception, ou plutôt le bon accueil que nous réserverons à nos camarades de Lorient et de Rochefort qui se réuniront à notre salle syndicale le 18 décembre.
En effet, la réunion du Bureau Fédéral aura lieu le 18 et 19 décembre.

Syndicat des Employés

A propos des Elections de Délégués au Chantier de Penhoët

Les résultats officiels publiés par la Direction donnent les résultats suivants :
La CGT compte 31 délégués (17 titulaires et 14 suppléants), dont 5 seulement pour les services techniques de Direction et 2 pour les services administratifs. Tous les autres délégués appartiennent aux services d'ateliers ou rattachés.

Arbre de Noël

Une invitation cordiale est faite aussi à tous nos camarades syndiqués, pour qu'ils assistent en très grand nombre à l'Arbre de Noël de nos petits le 25 décembre.

Calcul des salaires

Dernièrement, une décision ministérielle nous apportait une réglementation nouvelle au calcul de nos salaires.
Tous les camarades qui désirent obtenir des précisions à ce sujet sont priés de s'adresser à leur collecteur qui leur donnera tous les éclaircissements utiles.

Dans le Bâtiment

Les ouvriers du bâtiment se sont réunis en assemblée générale le 10 novembre. Après un exposé de toutes les démarches faites par le syndicat pour l'application de l'arbitrage et devant le résultat obtenu aussi bien auprès des patrons et de leur arbitre qu'auprès des pouvoirs publics, ils ont décidé de faire parvenir à tous les patrons, en attendant un moment plus propice pour faire aboutir leurs légitimes revendications, une circulaire réclamant les mêmes augmentations qui ont été obtenues à Nantes, à savoir : 0 fr. 10 au 1er septembre 1937, 0 fr. 20 au 1er octobre et 0 fr. 10 au 1er novembre. Ils font appel à tous les camarades pour rejoindre le syndicat chrétien qui n'a qu'un seul but : assurer le bien-être de la classe ouvrière.

Clisson

Bâtiment

A la dernière Assemblée générale, la presque totalité des camarades étaient présents.

Bouchons métalliques

Nous sommes heureux d'annoncer la fondation d'un Syndicat du personnel de fabrication de bouchons métalliques dans notre localité.

Châteaubriant

Union Locale

L'assemblée générale des Syndicats Chrétiens de Châteaubriant s'est tenue le mercredi 17 novembre.

Après un compte rendu fait brièvement par chaque syndicat, la parole fut donnée à Ch. Mabit, qui souhaita tout d'abord la bienvenue aux Cheminots dont c'était la première assemblée, puis fit l'historique du Syndicalisme.

Notre camarade nous montra l'indépendance intégrale du Syndicat Chrétien ; ensuite, d'une façon précise, il nous fit voir que le syndicat n'est pas simplement une machine pour l'augmentation des salaires... que le but du Syndicalisme chrétien était d'organiser la profession et que son programme fait une large place à la restauration de la famille.

Nous parlant ensuite des problèmes sociaux actuels, il réfuta l'accusation qui est portée contre le syndicat le rendant responsable de la vie chère. Il termina sa causerie si intéressante en nous donnant quelques directives pour la bonne marche du syndicat.

Advertisement for 'Le Boulet Barre' charcoal. Includes text: 'Une garantie: La Marque... est barrée aux deux extrémités... Quelle meilleure preuve de qualité !' and 'FABRICATION BLANZY-OUEST CHARBONS SÉLECTIONNÉS NOUVELLE ADRESSE : 15, Rue de la Paix LIVRAISONS A PARTIR DE 200 KILOS'

Union Départementale de Vendée

Les Sables-d'Olonne

Dans le Bâtiment

La convention collective du Bâtiment des Sables arrivait à expiration à la fin de l'année, le bureau du Syndicat Chrétien, après plusieurs réunions, avait élaboré une nouvelle convention qui fut envoyée au Syndicat patronal, afin qu'elle puisse être discutée posément avant la fin de l'année.

Cette convention comprenait, entre autres, une demande de majoration de salaires de 10 %. Or, la réponse patronale est parvenue à notre Syndicat, si toutefois on peut appeler réponse, une lettre nous informant que le bureau du Syndicat des Entrepreneurs des Sables avait envoyé sa démission à la Préfecture. La question semble donc résolue pour les patrons : pas de syndicat de patrons, pas de convention possible. Ce n'est pas cela qui nous effraie.

Qu'allons-nous faire maintenant ? D'abord, sans perdre de temps, nous grouper. Il existe encore de nombreux travailleurs du Bâtiment qui ne sont pas syndiqués ; et pourtant la nécessité d'un Syndicat bien organisé et groupant de nombreux adhérents ne s'était jamais autant fait sentir.

Nous répondrons à l'organisation et aussi à la mauvaise volonté patronale par une forte organisation ouvrière animée de la volonté la plus ferme de défendre ses droits.

Donc tous, camarades du Bâtiment, faites autour de vous de la propagande individuelle, c'est la plus importante. Faites comprendre à vos compagnons de chantiers que leur intérêt est d'adhérer à un syndicat vraiment

Aux Mines de La Brutz

Les journées supplémentaires

Une mise au point s'impose au sujet des journées supplémentaires que l'on nous avait demandé de faire en octobre et novembre.

D'abord, par un arrêté du Ministre des Travaux Publics et du Ministre du Travail, en date du 29 juillet dernier, les mines étaient autorisées de faire 3 postes supplémentaires entre le 1er août et le 1er décembre 1937.

Un accord signé entre les représentants de la Fédération du sous-sol (C.G.T.), et les représentants patronaux, le 11 octobre dernier, a autorisé de faire des journées supplémentaires.

D'ailleurs, voici une partie du texte de cet accord :

« Les représentants de la Fédération du Sous-Sol et des syndicats ouvriers des Mines de fer de l'Ouest, et les représentants de la Chambre Syndicale des Mines de fer de l'Ouest, se sont réunis le 11 octobre 1937, sous la présidence de Monsieur le Directeur des Mines en vue de régler les conditions de travail dans les Mines de fer de l'Ouest.

« En raison des conditions spéciales du travail des ouvriers mineurs dans les mines de fer, de l'évolution des conditions économiques qui justifient la prolongation de l'effort spécial auquel les ouvriers consentent pour le maintien et le développement de la production, et pour tenir également compte de l'aggravation du coût de la vie, les deux délégations se sont mises d'accord sur les majorations suivantes des salaires et allocations en vigueur, pour être appliquées à partir du 1er octobre 1937.

1° Majoration générale de 5 % des salaires effectifs ;

2° Majoration générale supplémentaire de 2 % des salaires effectifs pour tenir plus spécialement compte de l'acceptation par les organisations ouvrières de l'exécution des trois journées supplémentaires d'ores et déjà acquises pour chacun des mois d'octobre et de novembre ;

3° Majoration des allocations familiales à raison de 5 francs par mois et par enfant.

Consultés en octobre, nous avons refusé de faire cette journée supplémentaire, et si en novembre et décembre, il y a une journée à faire, c'est en raison que ces mois comprennent deux jours de fête.

Il reste, bien entendu, que ces journées supplémentaires doivent être majorées de 25 %.

Cette entorse à la semaine de 40 heures, ne peut donc être imputée au Syndicat Chrétien, car c'est la C.G.T. seule, qui a signé l'accord en question.

D'autre part, des précisions seront données pour toutes ces questions ainsi que sur la révision de la convention collective, par le camarade Lesclapart à l'assemblée générale de janvier, à laquelle tous les syndiqués sont instamment priés d'assister.

A la Mine, après deux démarches successives, nous avons pu obtenir que soient appliqués, les 7 % d'augmentation prévus par l'accord du 11 octobre.

M. CAILLEUX.

libre et ne s'occupant que de questions professionnelles et d'entraide mutuelle.

Chez les Ouvriers et Employés de la Conserve

Au cours de la saison de pêche de juillet dernier (les intéressés s'en souviennent), nos camarades du Syndicat de la Conserve, C.F.T.C., ont signé une convention collective avec le Syndicat patronal. Malgré l'invitation faite au Syndicat de la CGT de se joindre au Syndicat Chrétien, pour signer cette convention qui apportait des améliorations sensibles à cette profession, le syndicat cégétiste refusa même de discuter cette convention.

Plus tard, la CGT, niant l'importance du Syndicat Chrétien dans cette profession, fit appel à la commission de conciliation, présidée par le Préfet. Puis, malgré la preuve apportée par le Syndicat Chrétien du nombre de ses adhérents, malgré que le Préfet ait reconnu comme parfaitement régulière notre convention collective, malgré le peu de succès (1) de la grève d'agitation qu'elle provoqua ensuite, la CGT demanda le jugement de la commission nationale d'arbitrage.

Celle-ci s'est tenue à Paris, le 19 novembre. Or, seule manquait à cette réunion la partie plaignante, en l'espèce le Syndicat cégétiste sablais, bien qu'il ait été régulièrement convoqué.

Que s'est-il passé ? Mystère ! Mais nous sommes en droit de penser que le Syndicat de la Conserve de la CGT, qui prétendait être le seul à défendre les travailleurs des usines de conserve, n'a rien voulu autre chose que d'en mettre plein la vue et s'est dégonflé lamentablement.

A vous, camarades de cette profession, de vous en souvenir pour la prochaine campagne.

Chez les Employés

Au moment où paraîtront ces quelques lignes, le nouveau Syndicat d'Employés, groupant les employés des deux sexes, aura été constitué. Cette décision a été prise à la suite de plusieurs réunions des membres des bureaux des deux Syndicats masculin et féminin d'Employés.

En effet, après étude de la question, il a été décidé qu'il était préférable de réunir dans un seul Syndicat tous les employés de la même profession. Nous espérons que tous les adhérents comprendront cet avantage et que tous travailleront encore mieux que par le passé et contribueront à la prospérité du nouveau Syndicat.

A. V.

Dans l'Habillement

Nous informons les adhérentes de ce Syndicat et les membres de l'interprofessionnel de cette profession, que dans quelque temps, une reorganisation interviendra ayant pour but de grouper indistinctement, hommes et femmes travaillant dans cette profession.

Ne l'oublions pas, il y a beaucoup à faire. Que chacun prépare le terrain.

L'Arbre de Noël

L'abondance des communiqués pour les Sables nous oblige à ne parler que très brièvement de l'Arbre de Noël. Que tous y travaillent et se préparent. La date est prévue pour le 2 janvier, elle vous sera d'ailleurs confirmée.

Ce sera un vrai fête de famille, mieux encore que l'année dernière, si possible.

Nous espérons que tous ceux qui le pourront tiendront à offrir quelque objet, ou quelque lot. Nous aurons cette année plus d'une centaine d'enfants à satisfaire. Aussi faut-il en mettre un coup.

Avis aussi à ceux qui vont être chargés de la partie récréative ; à

Un savon complet !
Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !



SAVON POUFRE CROIX D'OR
A L'OXYGÈNE

LA MAISON ROCHET
ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES
est transférée pour cause d'agrandissement
du 38 de la RUE DE VERDUN
au 32 DE LA MEME RUE
LOCATION DE LITS MÉCANIQUES, GOUTIÈRES, BEQUILLES, etc...

COURS PIGIER

6, rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles
(Professeurs Dames)

Inscriptions à toutes époques de l'année
Cours le jour, le soir et par correspondance

PLACEMENT gratuit ELEVES
en chacune des années dernières
400 emplois environ ont été offerts aux élèves
TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

COMPTABILITÉ
STENO-DACTYLO
COMMERCIALE - LANGUES
CORRESPONDANCE
COMMERCIALE
SECRETARIAT
COUPE - COUTURE
MODE, COIFFURE, etc...

Unions Départementales de la Vienne et des Deux-Sèvres

Poitiers

Employés d'Agents d'Assurances

Pour répondre à plusieurs demandes de renseignements, nous rappelons à nos camarades de cette profession que la semaine de 40 heures est applicable dans cette branche, par application du décret du 31 mars 1937 (Banques, Entreprises d'Assurance de toute nature). Nous tenons le texte à la disposition des intéressés.

Caisse de Crédit Agricole

Voilà plus d'un an que dans certaines professions des conventions régissent la nature du travail, et dans ces établissements qui sont de véritables services publics, que voyons-nous ? Rien. Ou plutôt si : des statuts qui ne sont que des actes unilatéraux, variables suivant chaque caisse.

Récemment, nous apprenions que le Ministère des Finances envisageait l'extension obligatoire de la Convention des Banques, et que cette extension avait reçu avis favorable du Conseil National Economique. Cette réalisation apporterait certes à beaucoup des avantages, mais ce n'est pas ce que nous voulons ; il nous faut un statut national accordant aux employés des caisses de Crédit Agricoles les mêmes avantages qu'aux travailleurs des services publics.

Dans ce but, nous avons mis au point un projet de statut, étudié avec soin en présence de tous nos camarades il y a quelque temps, et que nous avons transmis à la Fédération des Employés.

Par lettre du 24 novembre, nous avons chargé un parlementaire de poser au Ministère de l'Agriculture la question de principe suivante : Oui ou non, veut-on établir un statut national ?

S'il faut prendre des initiatives autres que celle-ci, nous sommes prêts. En tout cas, ce que nous demandons n'est que stricte justice.

Syndicat Ménager

Enfin, nous avons notre décret sur les congés payés. Remercions notre Fédération qui, à force de revendiquer vient de l'obtenir.

C'est le Journal Officiel du 11 novembre qui nous a appris que les domestiques de toute nature et les concierges devaient bénéficier des mêmes avantages que les autres professions.

Un point toutefois n'est pas encore tranché. C'est l'évaluation des avantages en nature (nourriture, logement), que l'employeur devra verser. Le bureau du Syndicat étudie la question et fera prendre sous peu un arrêté préfectoral dans ce sens. Toutes nos camarades syndiquées verront dans leur journal fédéral « Notre Lien Syndical », les détails sur les modalités d'application du décret.

A propos des dernières conventions collectives

Les récents bordereaux de salaires qui ont été établis dans différentes professions soulèvent une nouvelle question : celle des salaires au-dessus des minima. Si le relèvement de ces minima a apporté certains avantages à beaucoup de nos camarades, il n'en est pas malheureusement de même pour ceux qui, en raison de leur ancienneté, ou de leur situation supérieure, dépassaient le chiffre fixé.

Avons-nous aussi en mettre un coup.

D'avance, à tous : merci.

N.-B. — Les syndiqués qui, par erreur, n'auraient pas été invités à donner leur nom, prénoms et âge de leurs enfants au-dessous de 8 ans, peuvent le faire jusqu'au 15 décembre, dernier délai.

LE BUREAU.

Chatelleraut

Visite de J. Zirnheld (Suite)

Avec la puissance de logique, la clarté d'esprit et la précision de paroles qui le caractérisent, l'orateur s'attachait à faire ressortir l'originalité et la position nettement indépendante du Syndicalisme Chrétien.

Originalité, en regard des autres mouvements syndicaux, dans la doctrine nourrissant ses principes et quant à la réalisation humaine de ceux-ci.

Au passage, il est agréable à Zirnheld de signaler combien précieux avait été et est encore aux dirigeants de la C.F.T.C. les encouragements de Rome.

La mise en œuvre des directives des encycliques, n'est-ce pas le meilleur et le seul moyen de toucher la vérité ? Les faits l'ont prouvé, malgré les obstacles, la veulerie, le libéralisme outrancier de notre époque. Cette poignée de catholiques sociaux de la première heure — ils étaient 17 en 1887 — travailler, progresser, vaincre — elle est devenue légion, la C.F.T.C. comptant 500.000 membres en 1937. C'est quelque chose, souligne le conférencier, mais c'est encore insuffisant. Le bon sens Français, l'intérêt aussi bien matériel que spirituel de l'humanité, le commandent, en vue de réaliser un ordre nouveau.

Cet ordre ne peut sortir ni des doctrines révolutionnaires proclamées aux congrès d'Amiens, de Lyon, de Toulouse, ni des formations à étiquettes neutres. En précisant sa pensée, Zirnheld indique ce que l'on attend à la C.F.T.C. de la Collaboration dans la production, unique issue possible dans le conflit des éternelles revendications de l'intérêt personnel. Le Syndicalisme Chrétien seul peut réaliser cette magnifique œuvre de Charité, parce que seul il se réclame des enseignements du Christ.

Enfin, dans un vibrant appel à la jeunesse, où il met tout son cœur de vieux et sincère militant, Jules Zirnheld nous dit combien il met d'espérance dans notre belle Jeunesse Ouvrière Catholique, combien il compte sur elle pour lui transmettre ce flambeau de la vérité que lui et ses camarades de lutte ont eu tant de peine à tenir au dessus de la mêlée.

Des applaudissements frénétiques, étonnants d'enthousiasme, ont ponctué cette magnifique conférence et ont prouvé au conférencier en quel estime le public chatelleraudais tenait la C.F.T.C. et son Président.

Assemblée générale

Les syndicats masculins et féminins d'employés sont convoqués en Assemblée générale le dimanche 19 décembre 1937, à 10 heures, salle de la Polymathique, Hôtel de Ville de Poitiers. Nous insistons sur la présence de tous. Un avis inséré dans les journaux de Poitiers fixera l'ordre du jour.

Séance récréative

C'est avec un plaisir toujours renouvelé que nous assistons aux séances de nos Syndicats féminins. A voir ces jeunes actrices dont l'art et l'assurance sont étonnants, il est permis d'avoir de grands espoirs.

Cette « Maison sur le sable », qu'on nous présentait formait un spectacle parfaitement éducatif, et dont le texte tout à fait à la page, a fait de cette séance du 14 novembre au Collège St-Joseph, une réunion des plus agréables.

En toute justice, il faut aussi rendre aux intermédiaires et à nos charmantes chanteuses, ce qui leur revient ; c'est-à-dire une part honorable du succès.

Nous n'aurons garde d'oublier celles qui ne recueillent pas les applaudissements mais qui se dévouent dans l'ombre.

Nous avons apprécié les conseils opportuns et clairs de Mlle Graf, et la causerie si agréable de M. le Chanoine Pennier.

Chères syndiquées, ne manquez pas de recommencer l'an prochain, nous y trouverons le même plaisir.

Elections prud'homales

Nous saluons la réélection au Conseil Prud'homal de Poitiers (section du Commerce), de notre estimé Président, M. Pret, en première catégorie. En deuxième catégorie, notre camarade Gustave Michaud, a recueilli un nombre de voix très honorable, mais insuffisant, puisque ce siège reste à la CGT.

Nous tenons à dire ici que ces chiffres devraient être augmentés très sensiblement, si chacun faisait son devoir. Nous avons été particulièrement peinés de noter plus de 40 abstentions en deuxième catégorie, parmi ceux qui accordent leur confiance à la C.F.T.C. Nous reviendrons en temps opportun sur ce chapitre.

Voici les résultats :

1er tour, 7 novembre. — 1re catégorie : Pret (C.F.T.C.), 213 v. ; Gouillard (C.G.T.), 161 v.

2e tour, 21 novembre : Pret (C.F.T.C.) 215 v. (Elu) ; Gouillard (C.G.T.), 184 v.

1er tour, 7 novembre. — 2e catégorie : Bernard (C.G.T.), 88 v. ; Michaud Gustave (C.F.T.C.), 61 v.

2e tour, 21 novembre : Bernard (C.G.T.), 92 v. (Elu) ; Michaud Gustave (C.F.T.C.), 63 v.

Union Départementale du Maine-et-Loire

Longué

Chez les Métallos

Les élections des délégués d'ateliers ont eu lieu le 12 novembre.

Les résultats sont les suivants :
Nombre d'ateliers : 4.
Nombre de délégués à élire : 8.
C.F.T.C. : 5 candidats présentés, élus 5.
C.G.T. : 5 candidats présentés, élus 3.
Si nous n'avions pas eu à déplorer la défection d'un camarade, notre Syndicat obtenait facilement 6 places de délégués titulaires et suppléants dans 3 ateliers sur 4.
Nos remerciements et nos félicitations aux camarades Oger, Brondy, Leroux, Delhumeau et Gauchot.
Notre Syndicat, né le 3 septembre 1936, ne comptait au début que quelques adhérents, à l'époque où les camarades de la maison d'en face englobaient les trois-quarts de l'établissement.
Conclusion : la victoire n'appartient jamais à ceux qui se lamentent ou qui critiquent, mais à ceux qui travaillent et qui agissent avec ténacité.

Le reste du courrier du Maine-et-Loire étant parvenu trop tardivement, il n'a pas été possible de le composer pour ce numéro.

chrétienne, non seulement en France, mais encore sur le plan international, puisqu'il existe une « Internationale Syndicale Chrétienne ». Etre dévoué au syndicat, c'est se faire propagandiste, en passant le journal, en causant, en rendant service aux camarades. Nous devons aussi, par dévouement à la cause syndicale, être des compétences au point de vue professionnel comme au point de vue syndical.

Mabit termine en faisant le point. Il considère la situation actuelle de la classe ouvrière, et nous fait remarquer que les justes réformes introduites récemment dans la législation ouvrière figuraient depuis longtemps dans le programme de la C. F. T. C. Nous devons donc être fiers d'être syndiqués chrétiens. Restons fidèles et servons avec dévouement le syndicalisme chrétien.

Notre gala du 8 Novembre

Le 8 novembre, en soirée, l'Union Locale des Syndicats Chrétiens a offert, à ses membres et amis, sa séance annuelle de gala.

Une nombreuse assistance avait répondu à son appel. Le spectacle comportait la représentation de « L'Ami Fritz », comédie en 3 actes d'Erckmann Chatrain.

Nous remercions de ne pouvoir ici remercier comme nous le voudrions nos divers acteurs et actrices, qui ont si bien su tenir leur rôle.

Nous devons aussi remercier la Commission des Loisirs de l'U. L. qui a choisi une pièce telle que « L'Ami Fritz », nous ayant distrait si agréablement tout en étant d'une haute portée morale. Nos remerciements aussi aux dames et demoiselles qui avaient bien voulu se charger de l'organisation si délicate du buffet.

Et nous souhaitons tous de voir l'Union Locale renouveler de semblables séances qui entrent si bien dans l'occupation des loisirs.

Au cours de la soirée une quête fut faite pour la « Caisse du Soldat », dont le produit sera intégralement versé pour les jeunes syndiqués qui se trouvent actuellement sous les drapeaux.

Alimentation en gros

Au cours de la réunion du 8 novembre, les organisations patronales et ouvrières, en présence de l'Inspecteur du Travail — surarbitre dans le conflit — ne purent réaliser l'accord escompté. Cependant les employeurs, devant la fermeté de notre position, demandèrent un délai avant de rompre les pourparlers, ce qui leur fut accordé. Puis un deuxième à l'expiration duquel ils s'engagèrent à donner une réponse définitive. Effectivement, le 26 novembre, à l'issue du dernier délai, le surarbitre nous faisait connaître l'acceptation de sa sentence par les patrons.

Il est donc probable que lorsque paraîtront ces lignes, la convention sera enfin signée. Regrettons cependant qu'il ait fallu plus de six mois pour aboutir à un résultat. Regrettons également qu'il ait fallu attendre le 26 novembre, pour voir accepter une sentence rendue le 10 octobre, alors que la personnalité de l'arbitre avait été unanimement acceptée.

Regrettons enfin que les employés eux-mêmes aient été les principaux artisans de la longueur de cette affaire. En effet, si les employés n'avaient pas connu la proportion de non-syndiqués dans certaines maisons, ils n'auraient jamais tenté leur manœuvre du 30 octobre. Que ceci aide les employés de Niort à comprendre leur devoir, et nous aurons acquis un beau résultat.

Niort

Union Locale

Assemblée générale du 21 Novembre

C'est devant un auditoire nombreux et sympathique qu'eut lieu notre assemblée générale, dans une salle de la Mairie, beaucoup trop petite pour contenir nos amis, dont un bon nombre dut rester debout.

Notre camarade Pitard, président de l'U. L., ouvre la séance et donne lecture des statuts modifiés de l'Union Locale et en demande la ratification à l'assemblée qui les approuve à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Guittouneau qui, brièvement, nous lit les rapports succincts de chaque syndicat adhérent à l'U. L. : Bâtiment, Cheminots, Cuirs et Peaux, Livre, Employés, Gens de Maison, Habillement et Hospitaliers ; ce qui nous révèle la belle activité de tous nos camarades et les succès, insuffisants certes, mais très sérieux, qu'ils ont remportés un peu partout. C'est ensuite le compte rendu de l'activité propre de l'Union Locale, considérant successivement les divers domaines dans lesquels elle manifeste son action particulière.

Enfin Pitard donne la parole à C. Mabit, que nous revoiyons toujours avec si grand plaisir. De sa voix chaude et sympathique, Mabit félicite les syndiqués niortais de leur dévouement à la cause et leur apporte le salut cordial de l'Union Régionale. Puis il développe un brillant exposé sur les raisons que nous avons de venir au syndicat chrétien.

1° Pour défendre son salaire. — C'est notre droit d'exiger le salaire vital, mais il insiste particulièrement sur la nécessité d'obtenir un salaire familial et, par conséquent, une augmentation du taux des allocations familiales. Il est anormal, dit-il, que la mère de famille ouvrière soit au service de la production, sa place est au foyer ; pour qu'elle y reste, il faut au père de famille un salaire suffisant. Et Mabit réclame, et ce vœu est déjà une réalité dans plusieurs régions, une prime de retour de la mère au foyer, c'est-à-dire un sur salaire à l'ouvrier dont la compagnie reste au foyer.

2° Par solidarité. — Avant la loi de 1884 sur les Syndicats, la misère de l'ouvrier était extrême. Si notre situation s'est bien améliorée, nous le devons à l'effort persévérant des premiers pionniers du syndicalisme. Ce que nos ancêtres ont fait pour nous, nous devons le faire pour nos enfants, mais aussi pour conserver les avantages moraux et matériels déjà acquis.

3° Par dévouement. — Nous devons aller au Syndicat Chrétien et payer généreusement notre cotisation pour participer à la vie même du syndicalisme. Par notre modeste effort, nous contribuons ainsi au succès, à la propagande syndicale

Enfin Pitard donne la parole à C. Mabit, que nous revoiyons toujours avec si grand plaisir. De sa voix chaude et sympathique, Mabit félicite les syndiqués niortais de leur dévouement à la cause et leur apporte le salut cordial de l'Union Régionale. Puis il développe un brillant exposé sur les raisons que nous avons de venir au syndicat chrétien.

1° Pour défendre son salaire. — C'est notre droit d'exiger le salaire vital, mais il insiste particulièrement sur la nécessité d'obtenir un salaire familial et, par conséquent, une augmentation du taux des allocations familiales. Il est anormal, dit-il, que la mère de famille ouvrière soit au service de la production, sa place est au foyer ; pour qu'elle y reste, il faut au père de famille un salaire suffisant. Et Mabit réclame, et ce vœu est déjà une réalité dans plusieurs régions, une prime de retour de la mère au foyer, c'est-à-dire un sur salaire à l'ouvrier dont la compagnie reste au foyer.

2° Par solidarité. — Avant la loi de 1884 sur les Syndicats, la misère de l'ouvrier était extrême. Si notre situation s'est bien améliorée, nous le devons à l'effort persévérant des premiers pionniers du syndicalisme. Ce que nos ancêtres ont fait pour nous, nous devons le faire pour nos enfants, mais aussi pour conserver les avantages moraux et matériels déjà acquis.

3° Par dévouement. — Nous devons aller au Syndicat Chrétien et payer généreusement notre cotisation pour participer à la vie même du syndicalisme. Par notre modeste effort, nous contribuons ainsi au succès, à la propagande syndicale

Ensuite on renouvella le conseil syndical et ce dernier choisit son bureau, qui se trouve être le même que l'an dernier.

Le président de séance passe ensuite la parole au camarade Mabit, délégué régional, qui fit une magnifique causerie où il exhorta les camarades à rester unis de plus en plus, car toutes les difficultés ne sont pas encore aplanies. Notre camarade, très applaudi, nous donna quelques exemples suggestifs.

Après quoi, tout le monde se retira, satisfait de cette soirée, parce que davantage documenté et mieux armé pour continuer l'action de chaque jour.

Création d'une Caisse Maladie

Pour avoir droit à la Caisse Maladie qui vient d'être créée par notre Syndicat, il faut :

1° Avoir 6 mois de présence au Syndicat et être à jour de ses cotisations.

2° Avoir une attestation du Docteur prouvant que le malade est arrêté pour plus de cinq jours (dimanches et jours fériés exceptés ; le samedi est compté comme jour ouvrable).

3° Etant donné que la Caisse ne perçoit pas un supplément de cotisation, elle ne pourra jouer qu'une seule fois dans l'année, et ceci à raison de 3 francs par jour pendant 5 jours (1).

4° Pour la maternité, momentanément, aucun versement ne sera fait.

(1) N.D.L.R. — Nos camarades auraient désiré donner une allocation plus forte, mais cette somme couvre déjà les premiers frais de maladie, qui ne sont payés qu'après 5 jours par la Caisse d'Assurances Sociales.

Bressuire

Visite de Georges Levard

Malgré une température déplorable et peu engageante, près d'une centaine de travailleurs, hommes et femmes, ainsi que plusieurs amis du Syndicalisme Chrétien, sont venus le 25 octobre écouter le jeune camarade Georges Levard, ardent propagandiste de la C.F.T.C.

La réunion s'ouvrit par quelques mots aimables de Léon Bonnet, président de la section locale, à l'adresse des camarades présents, de M. le Chanoine Pouzeau, qui avait tenu à venir à cette conférence, et enfin de M. Levard lui-même. Rapidement il rappelle le rôle du Syndicalisme Chrétien, né des grandes encyclopedies des Papes, puis il cède la parole au camarade Drochon, secrétaire du Syndicat des Employés, qui retrace l'activité syndicale à Bressuire, depuis la formation d'un groupement dans notre ville il y a un an. Drochon fait l'histoire des conventions collectives qui ont été signées, et explique quelle est la situation présente. Le camarade Noiraud vient ensuite exposer à la tribune la situation des ouvriers du bâtiment et les améliorations que le Syndicat a fait obtenir à ses adhérents depuis un an, après une entente loyale et juste avec les patrons intéressés.

Après ces différents exposés de la situation sur le plan local, la parole est donnée à Georges Levard, secrétaire-adjoint de la Fédération des Employés à Paris. Dessinateur dans une usine d'automobile, Levard quitta sa place pour se consacrer entièrement à la cause syndicale. Le jeune orateur commence par faire le point entre les différentes organisations syndicales. Il n'a pas de peine à mettre en relief la supériorité de la C.F.T.C. dont la doctrine est basée sur cette belle formule : « Aimez-vous les uns les autres ». Il établit un parallèle entre cette doctrine et celles de certaines organisations qui vont prêchant la lutte de classes. On n'obtient rien, dit-il, avec des méthodes basées sur la violence et la haine, alors qu'on peut tout attendre, vous le savez, avec une doctrine de conciliation et d'entente.

Passant en revue les événements actuels, le conférencier explique pourquoi les Syndicats Chrétiens demeureront toujours en dehors des problèmes politiques, qui n'ont rien à voir avec les revendications ouvrières d'

Colonisation

La C. G. T. aux mains des Communistes

(Suite de la 1^{re} page)

Et si tout cela ne suffit pas, les cellules communistes ont encore d'autres cordes à leur arc : des arguments qui frappent physiquement les partisans de l'indépendance syndicale...

Nous n'inventons rien. Il suffit de lire certains comptes rendus de « Syndicats » et de la « Révolution prolétarienne ».

Et c'est ainsi que le parti communiste peu à peu « colonise » la C.G.T. Quand il en sera le maître, on voit quelle pression il pourra exercer « sur la politique française dans le sens des directives de Moscou ».

Bien plus, « pour le dictateur du Kremlin (qui commande la manœuvre) la colonisation de la C.G.T. n'est que le prétexte nécessaire de la colonisation de la France ».

5. — Un jeu dangereux « Il s'agit de réduire la France au rôle et au rang de second et de faire d'elle un pion de la politique russe sur l'échiquier européen ».

En politique intérieure, il ne semble pas que Staline ait l'intention d'assigner à la C. G. T. une fois colonisée, la mission d'un grand chambardement social. La France colonisée ne pourra seconder la Russie efficacement dans le concert européen qu'à la condition d'être forte et à l'abri de convulsions sociales...

Car, pour coloniser la C. G. T., il faut que le parti communiste fasse appel aux instincts les moins recommandables des masses indisciplinées, nouvellement syndiquées.

Pour paraître plus « révolutionnaires » que les ex-confédérés « réformistes », les communistes doivent cultiver la démagogie et la surenchère, même s'ils se rendent compte des dangers d'une telle tactique.

C'est ainsi que rebondit de temps à autre l'agitation dans les entreprises...

On comprend dès lors aisément pourquoi les communistes apparaissent tour à tour comme des incendiaires et comme des pompiers.

Pour coloniser la C. G. T., il leur faut être des incendiaires. Pour empêcher les conflits provoqués de prendre de l'ampleur, il leur faut être des pompiers...

« Le jeu est dangereux », conclut M. Roche, et il souhaite que « le parti communiste n'arrive jamais à ses fins ». Oui, mais tant que le « Front populaire » restera le tremplin sur lequel le parti communiste peut impunément faire ses acrobaties, c'est-à-dire tant que radicaux et socialistes ne diront pas aux communistes : « Ça suffit! On ne passe pas! », ils collaboreront, involontairement peut-être, mais sûrement, à la « colonisation » de la France par Moscou.

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondées pour tombeaux.

Remise 5 % aux Syndiqués

COLIFICHETS - CEINTURES : : : : SOUS-VÊTEMENTS CHAUSSETTES - CRAVATES

« NOVELTY » M. MATHÉL

Place de la Bourse NANTES Remise aux Syndiqués : 5 et 10 %

COUPELLERIE A. Butaud

13, Place Viarme - NANTES

GRAND CHOIX : Couteaux de table - Ciseaux Rasoirs - Tondeuses - Sécateurs Cisaillages, etc...

Remise de 10 % aux Syndiqués

LES LOGIS FRATERNELS à HOUILLES

(13 minutes de Paris - Saint-Lazare) PENSION POUR JEUNES GENS

Recueil pendant l'Exposition les Syndiqués et leur famille

Prix très avantageux

S'adres. : 2, Rue Danton, Houilles (Seine) - Téléph. 59.

LOURDES Hôtel-Villa Saint-Jean

Pont Vieux : 3, Rue du Paradis

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE CHAUFFAGE CENTRAL - AGENCEUR OUVRIER TOUTE L'ANNÉE

PENSION : 30, 35 et 40 FRANCS

Le 2^e Congrès International de Politique Sociale

Le II^e Congrès International de Politique Sociale a eu lieu à Paris, du 23 au 28 juillet. D'importantes personnalités du monde entier y ont pris part : MM. Février, Ministre du Travail et Philippe Serre, Sous-Secrétaire d'Etat, y parurent. Une importante délégation de la C. I. S. C. et de la C. F. T. C. assista au Congrès, dont l'ordre du jour comportait deux études principales : Le contrôle du crédit dans l'intérêt social (rapporteur général, M. le professeur Macek), et surtout la liberté syndicale et les organisations professionnelles (rapporteur général, M. Brèthe de La Gressaye, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux).

Sur ce dernier point, qui domina les travaux de l'assemblée, de très importantes interventions eurent lieu, notamment celles de Mgr Bruno de Solages, au nom des catholiques sociaux de France ; M. Léon Jouhaux, Secrétaire général de la C. G. T. ; H. Pauwels, vice-président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, et divers orateurs étrangers, dont plusieurs soutinrent les conceptions professionnelles de l'Allemagne et de l'Autriche.

Finalement, après une discussion aussi vive que cordiale, les vœux ci-après, qui marquent le triomphe de la thèse soutenue par les syndicalistes chrétiens, furent votés :

1. La liberté syndicale ET LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Quelles que soient les formes d'organisation de la vie sociale et économique vers lesquelles l'évolution du monde puisse nous amener, en tout état de cause, le droit de libre association syndicale doit être maintenu.

Ce droit comprend notamment : 1. Le droit d'adhérer à un syndicat ou de refuser d'adhérer ; 2. Le droit de créer des syndicats différents ; 3. Le droit pour tous les syndicats suffisamment représentatifs à être traités sur un pied d'égalité quant à la représentation dans les organismes officiels.

Le droit de libre association syndicale, manifestation du droit naturel d'association, doit être reconnu aux travailleurs de toutes catégories ; aucune exclusion pour des motifs de croyances religieuses, de tendances idéologiques ou politiques, ou motivée par la nationalité étrangère ou l'affiliation internationale des syndicats ne devant être admise.

Ce droit doit avoir la même étendue et les mêmes garanties que les autres droits fondamentaux de la personne humaine.

La liberté de réunion, l'autonomie intérieure et le droit de conclu-

re des conventions collectives de travail doivent, entre autres, être assurés aux syndicats.

En vue d'éviter les conflits sociaux dans toute la mesure du possible, il est désirable de développer les institutions de conciliation et d'arbitrage qui ont été créées sur l'initiative des syndicats d'employeurs et de travailleurs. Il est désirable que l'Etat supplée de son côté à la carence de l'initiative syndicale.

Les organismes officiels consultatifs, économiques, doivent compter dans leur sein des représentants d'employeurs et de salariés sur une base paritaire. Il y a lieu également de faire appel dans les mêmes conditions aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés lors de la constitution d'organes judiciaires appelés à connaître des conflits du travail.

L'octroi aux organisations syndicales du droit de coopérer avec l'administration publique et avec les conseils législatifs du pays ne doit pas servir de prétexte pour détourner ces organisations de leurs tâches premières, pour leur imposer des charges et des obligations incompatibles avec leur caractère et pour les soumettre à l'influence et au contrôle des autorités.

Une démarche de la Fédération des Employés au Ministère du Travail

M. André Février, Ministre du Travail, a reçu une délégation de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés, Techniciens et Chefs de Service.

Le Secrétaire Général, Marcel Poimboeuf, exposa l'attitude et les suggestions de la Fédération touchant certaines questions d'actualité : extension des conventions collectives spécialement dans la Banque et les divers commerces de détail, statut légal des employés devant suppléer aux conventions collectives nationales d'application difficile, nécessité de l'assimilation à leurs collègues du Commerce et de l'Industrie des Employés d'organisations agricoles à caractère pratiquement commercial, protection légale des gérants, reconnaissance de la valeur représentative du Syndicat des Employés du Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, etc...

Il fut rappelé que la Fédération avait pris l'initiative, dès 1926, d'une proposition de statut légal des employés dont on retrouve de nombreuses traces dans les conventions collectives.

Quant à l'extension de celles-ci, la délégation n'eut pas de peine à souligner combien il importe dans l'intérêt social bien compris qu'il y soit

procédé le plus rapidement possible.

M. André Février manifesta un vif intérêt pour les diverses suggestions émises et, spontanément, tint à proclamer le caractère authentiquement syndical de la Fédération ainsi que le souci dont elle avait toujours fait preuve de ne point susciter de difficultés aux Pouvoirs Publics et de leur apporter, pour le bien des travailleurs, sa collaboration loyale et constante.

(La Voix des Paysans) Novembre 1937.

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895 Jean TERRIEN

Fournisseurs d'Administrations Publiques et de l'Etat

10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondées pour tombeaux.

Remise 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES

30 % MOINS CHER

QUALITÉ SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même

Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAIN (L.-et-V.)

Chez les exploitants agricoles

Le salaire horaire

Dans ce temps où il est question de rajuster les salaires des fonctionnaires, des ouvriers, des employés, l'on peut, l'on doit parler du salaire, du salaire horaire du paysan.

Nous ne sommes point des dégoûtés. Nous aimons la terre et nous lui restons fidèles.

Mais les 65.000 départs de paysans pour les chemins de fer sont, d'hier, et ils prouvent qu'actuellement le niveau de vie du petit propriétaire exploitant, du fermier, du métayer, est inférieur au niveau de vie de l'employé, de l'ouvrier, du fonctionnaire.

Rappelons simplement les conclusions de nos études sur le lait, le blé, le vin.

Le lait. — Déjà nous avons établi, et personne ne nous a contredit, que le salaire horaire du paysan qui vend son lait est de cinq sous et demi, 0 fr. 275.

Le blé. — Les calculs les mieux établis ont prouvé que le blé à 200 francs aurait à peine assuré au cultivateur un salaire horaire de deux francs.

Plus exactement, la récolte à 1.580 kilos par hectare et le blé à 202 francs donnaient un salaire horaire de deux francs.

La dépense par hectare a été de 2.000 francs.

La récolte a été de 500 à 1.200 kilos.

Le blé est vendu 180 francs.

Le revenu moyen a varié de 900 à 2.160 francs et fut la plupart du temps inférieur à 1.500 fr. Le salaire horaire du cultivateur a donc été souvent nul, a varié d'autrefois entre 0 fr. 25 et 0 fr. 50 et n'a presque jamais atteint deux francs.

Le vin. — Au pays du Muscadet, nous reconnaissons que les dépenses faites pour la récolte 1937 ont été de 5.000 francs.

Les revenus (2 barriques de muscadet à 1.000 francs), ont été de 2.000 francs.

Perte totale par hectare : 5.000 - 2.000 = 3.000 francs, dont 1.000 fr. de dépenses non remboursés, 2.000 fr. de salaire qui ne seront jamais touchés.

N.B. — Nous indiquerons le salaire horaire pour les autres denrées et récoltes à mesure que les renseignements nous seront communiqués.

(La Voix des Paysans) Novembre 1937.

Assurances sur la Vie Rentes Viagères

H. Devorsine-L. Feildel 1, Rue Affre - NANTES

MACHINES à COUDRE

75 ans dans une même fabrication sans égal

STELLA

4, Place du Change - NANTES

TIMBRES NANTAIS

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change - NANTES

soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

REAU

UNE GARANTIE D'ÉLÉGANCE ET DE QUALITÉ

BONNETERIE CHEMISERIE MERCERIE SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

Chez les exploitants agricoles

Le salaire horaire

Dans ce temps où il est question de rajuster les salaires des fonctionnaires, des ouvriers, des employés, l'on peut, l'on doit parler du salaire, du salaire horaire du paysan.

Nous ne sommes point des dégoûtés. Nous aimons la terre et nous lui restons fidèles.

Mais les 65.000 départs de paysans pour les chemins de fer sont, d'hier, et ils prouvent qu'actuellement le niveau de vie du petit propriétaire exploitant, du fermier, du métayer, est inférieur au niveau de vie de l'employé, de l'ouvrier, du fonctionnaire.

Rappelons simplement les conclusions de nos études sur le lait, le blé, le vin.

Le lait. — Déjà nous avons établi, et personne ne nous a contredit, que le salaire horaire du paysan qui vend son lait est de cinq sous et demi, 0 fr. 275.

Le blé. — Les calculs les mieux établis ont prouvé que le blé à 200 francs aurait à peine assuré au cultivateur un salaire horaire de deux francs.

Plus exactement, la récolte à 1.580 kilos par hectare et le blé à 202 francs donnaient un salaire horaire de deux francs.

La dépense par hectare a été de 2.000 francs.

La récolte a été de 500 à 1.200 kilos.

Le blé est vendu 180 francs.

Le revenu moyen a varié de 900 à 2.160 francs et fut la plupart du temps inférieur à 1.500 fr. Le salaire horaire du cultivateur a donc été souvent nul, a varié d'autrefois entre 0 fr. 25 et 0 fr. 50 et n'a presque jamais atteint deux francs.

Le vin. — Au pays du Muscadet, nous reconnaissons que les dépenses faites pour la récolte 1937 ont été de 5.000 francs.

Les revenus (2 barriques de muscadet à 1.000 francs), ont été de 2.000 francs.

Perte totale par hectare : 5.000 - 2.000 = 3.000 francs, dont 1.000 fr. de dépenses non remboursés, 2.000 fr. de salaire qui ne seront jamais touchés.

N.B. — Nous indiquerons le salaire horaire pour les autres denrées et récoltes à mesure que les renseignements nous seront communiqués.

(La Voix des Paysans) Novembre 1937.

Assurances sur la Vie Rentes Viagères

H. Devorsine-L. Feildel 1, Rue Affre - NANTES

MACHINES à COUDRE

75 ans dans une même fabrication sans égal

STELLA

4, Place du Change - NANTES

TIMBRES NANTAIS

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change - NANTES

soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

REAU

UNE GARANTIE D'ÉLÉGANCE ET DE QUALITÉ

BONNETERIE CHEMISERIE MERCERIE SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

Les Ouvriers Mineurs retraités et leur occupation dans les Mines

L'article 2 de la loi du 7 avril 1936, en présence du chômage qui, à cette époque frappa les ouvriers mineurs, stipulait qu'aucun ouvrier mineur retraité ne saurait être occupé dans une exploitation minière.

Depuis, la situation a changé. Il y a maintenant pénurie de main d'œuvre dans la profession minière.

En présence de ce changement complet de la situation, la Fédération des Mineurs Chrétiens a sollicité la modification de la loi du 7 avril 1936.

Après avoir demandé, à plusieurs reprises, au Gouvernement de déposer un projet de loi, le Secrétaire Général de la Fédération, le député Meck, déposa, au mois de juillet, une proposition de loi dans ce sens, proposition qui fut signée par un grand nombre de députés.

M. Ramadier, Sous-Secrétaire d'Etat aux Mines, déclara, il y a quelques mois déjà, qu'il serait favorable à une modification des dispositions de la loi du 7 avril 1936.

Le 24 novembre, notre camarade Meck, insista de nouveau auprès de M. le Ministre du Travail, pour que cette réforme puisse aboutir le plus tôt possible.

SI VOUS ÊTES FATIGUÉS... Allez à la « Mi-Côtière »

Notre Maison de Repos ouverte toute l'année

S'adresser à Mme la Directrice à OUDON (Loire-Inférieure)

Chauffage central Téléphone n° 14 T. S. F. : : : :

Nos amis Belges de nouveau en fête

Léon Christophe, secrétaire général de la Centrale Nationale des Employés de Belgique et président de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, a fêté à Namur, le dimanche 21 novembre, ses 25 ans d'action syndicale chrétienne.

Une importante manifestation se déroula à cette occasion. Gaston Tessier et E. Thiele, secrétaire général et vice-président de la C.F.T.C., secrétaires de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, y prirent notamment part.

Léon Christophe a reçu du Souverain Pontife la médaille « Pro Ecclesia et Pontifice » et du roi la croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne.

Bibliographie

I. — A la « Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris (8^e). VIENNENT DE PARAÎTRE :

« L'Almanach du Pèlerin » de 1938, 144 pages, 230 illustrations dont 80 en couleurs ; nouvelle couverture de Moritz. — L'exemplaire : 2 fr. 50 ; franco, 3 fr. 10.

Aperçu de ce qu'il contient : Des récits, des contes, des nouvelles d'auteurs appréciés ; des pages en couleurs ; des articles documentés : sur la Jeunesse agricole chrétienne, la Confédération française des travailleurs chrétiens, etc... ; le coup d'œil rétrospectif sur l'année écoulée en France et à l'étranger ; Maladie de Pie XI, Expérience Blum, Confits sociaux, Lois nouvelles, Politique étrangère, etc... ; la liste de l'épiscopat français ; des biographies et portraits ; des chroniques scientifiques, historiques, sportives et d'actualités ; des petits travaux, des conseils pratiques, des utilités et distractions ; des dessins ; des caricatures ; et encore des chansons, des poésies, des bons mots, des curiosités, des dessins comiques, des tours de cartes, de l'humour, etc...

Enfin, un grand concours à la portée de tous, doté de 550 prix d'une valeur de 40.000 francs dont 15.000 en espèces : 1^{er} prix, 5.000 francs ; 2^e prix, 3.000 francs ; 3^e prix, 1.000 francs ; 6 prix de 500 francs ; 10 prix de 200 francs ; des bicyclettes ; des appareils de T.S.F. ; des montres ; des parfums ; des livres, etc., etc...

« Mon Almanach » pour 1938, 96 pages, 42 illustrations, couverture illustrée. — Prix : 1 franc ; port, 0 fr. 35.

Aperçu de ce qu'il contient : Douze mois très utiles aux cultivateurs : des articles variés et intéressants sur S.S. Pie XI, sur les cardinaux, sur l'épiscopat français, etc... ; des souvenirs sur quelques-uns des grands disparus de l'année : Charcot, Mermoz, le cardinal Maurin, le chanoine Cornette, etc... ; des contes et nouvelles ; et encore des histoires amusantes, des anecdotes, des bons mots, des curiosités, de l'humour, des illustrations nombreuses, etc...

« Le Calendrier de « La Croix » pour 1938, magnifique reproduction en deux couleurs, sur belle carte glacée format 36x25, d'un Christ en ivoire de l'École italienne du XVI^e siècle, propriété d'un antiquaire parisien. — L'exemplaire : 0 fr. 40 ; port, 0 fr. 25.

Dans la collection « Bijou », par Alice Meunier. — Roman « Bijou », format 18x10, de 248 pages, à couverture illustrée en couleurs. Prix : 4 francs ; port, 0 fr. 60.

« La meilleure de l'équipe », par M. de Crisenoy. — Roman « Bijou », format 18x10, 224 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : 4 francs ; port, 0 fr. 60.

II. — Aux Éditions « Alsatia », 1, rue Garancière, Paris (8^e). VIENNENT DE PARAÎTRE :

« Jean-Marie Moyé », Missionnaire en Chine (1772-1783), un devancier de l'Œuvre de la Sainte Enfance, le plus récent ouvrage de Georges Goyau, de l'Académie Française. Un superbe volume 14x19 cm., 240 pages, couverture artistique. Prix : 18 francs.

« Dialogue sur la Sainteté », par R. P. Lucas. — Roman « Bijou », format 18x10, 224 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : 10 francs.

« La belle vie en commun », par le R. P. Lucas. — Roman « Bijou », format 18x10, 224 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : 15 francs.

« Swawis Karna » la vedette russe.

Pour les femmes de nos militants

« Encore une réunion syndicale ce soir. Et pour quoi faire, mon Dieu, toutes ces parloteries qui ne servent à rien, sinon de prétexte pour sortir une fois de plus... »

Combien de fois nos amis n'ont-ils pas entendu dire quelque chose comme cela par leur compagne, à l'occasion de réunions, assez rares cependant, que notre vie syndicale rend nécessaires.

Or, il semble que si la femme était mieux instruite du rôle que le syndicat joue dans la société moderne, elle ne tiendrait pas un raisonnement semblable et verrait d'un meilleur œil son mari participer au mouvement syndical chrétien.

Il faudrait notamment attirer son attention sur l'influence heureuse que le Syndicat exerce en faveur de la famille, c'est-à-dire en sa faveur.

Une loi, parmi bien d'autres, nous en fournit l'occasion, la loi sur les « Allocations familiales ».

Qui ne sait la part considérable prise par nos Syndicats pour faire aboutir cette loi ? Et leurs démarches continuelles, depuis sa parution, pour la faire appliquer et pour l'améliorer ?

Or, qui bénéficiera des avantages de la nouvelle loi, sinon la femme du syndiqué père de famille, qui verra ses charges allégées de justes allocations, la femme qui pourra peut-être enfin bientôt rester au foyer.

Nous pourrions en dire autant de nombreuses lois sociales qui n'auraient jamais vu le jour sans la pression des organisations syndicales.

Or, ces lois sociales sont nettement favorables à la famille et la femme du syndiqué en bénéficie comme son mari.

Conclusion : Mesdames, rendez-vous compte que, lorsque votre mari fait de l'action syndicale, assiste à une réunion syndicale, il travaille autant pour vous que pour lui ; n'entraidez pas son action, mais incitez-le, au contraire, à ne pas négliger son devoir social qu'il doit remplir comme les autres devoirs.

Et songez aussi que d'autres familles en ont encore plus besoin que vous, et soyez fières d'avoir un mari qui aura contribué à améliorer leur sort.

SI TU NE PAYES PAS TA COTISATION... COMMENT VEUX-TU QUE TON SYNDICAT TE DÉFENDE ?

Moscou ou Konnersreuth ? Roman de P. H. Achermann, adaptation par Emile Hildebrand. — Un volume 14x18, 320 pages, couverture artistique. Prix : 15 francs.

Un roman, certes, mais assez différent des autres romans. La scénérie qui le situe est des plus originales, l'action est des plus inattendues, et les personnages curieusement choisis. Débutant à Moscou dans le studio de la « Nova-Terra » où l'on est en train de tourner le film qui devra, à travers le monde, s'attaquer aux événements de Konnersreuth ; il se termine d'une façon vraiment surprenante.

La Réclame des Robert MEUBLES 7 et 14, RUE COPERNIC NANTES

CHAMBRE chêne Galbée 3 pièces... 1.850 fr. CHAMBRES ronce noyer et palissandre depuis 2.850 fr. SALLES A MANGER depuis 2.250 fr. LIVRAISONS FRANCO DOMICILE

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE OBJETS D'ART

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens

Votre DEVOIR et votre INTERÊT c'est d'être affiliés à la Caisse Familiale de la Loire-Inférieure

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH Maison Louis LANDAS

Plâtrerie-Décoration Staff - Fumisterie

ANCELIN ENTREPRENEUR 49, Rue de Bel-Air - NANTES

HORLOGERIE - BIJOUTERIE G. ROBIN 19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES Atelier de Réparation SES CHOIX SES PRIX Réduction 5 % aux Syndiqués

A LA VILLE DE REIMS Maison de Confiance